

ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS

La soussignée,

BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière CS 26858 35768 Saint Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227, représentée par Monsieur Jean-Marie PITEL agissant en qualité d'Agent, dûment habilité à l'effet des présentes,

Atteste avoir ouvert dans ses livres un compte spécial bloqué, sous le numéro IBAN FR76 1380 7006 6634 9311 4852 111, au nom de SAS 6 AIR, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe 217 rue Blaise Pascal, ZA de Penhoat, 29860 PLABENNEC, et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 941 591 695,

Au titre d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 1.199.000,00 euros par émission de 1.199.000 nouvelles actions ordinaires,

Sur lequel ont été versées les sommes suivantes par les souscripteurs concernés :

Identité des souscripteurs	Montant de la souscription (en €)	Nombre d'actions ordinaires souscrites	Mode de versement
FRICAUD Frédéric	299.750,00	299.750	Virement
HERRY David	119.900,00	119.900	Virement
PRIGENT Claude	299.750,00	299.750	Virement
LE GOUEVEC Anthony	299.750,00	299.750	Virement
LE ROUX Dorothée	119.900,00	119.900	Virement
SEVELLEC Denis	59.950,00	59.950	Virement
TOTAL	1.199.000,00	1.199.000	

Libérant les actions nouvelles souscrites en numéraire à hauteur de 100% (minimum obligatoire : un quart de leur valeur nominale – cf. article L225-144 du code de commerce).

Ce dépôt est effectué conformément aux dispositions de l'article L225-146 du code de commerce. Les fonds déposés ne pourront être retirés que dans les conditions prévues par l'article L225-144 du code de commerce.

La présente attestation est régie par le droit français. Tout litige susceptible de survenir par suite ou à propos de cette attestation sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Rennes.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Rennes, le 22 avril 2025

BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST

Représentée par Monsieur Jean-Marie PITEL

